BCA SERVICE CLIENT PT AIX
Bat B10 - Europac PICHAURY
1330 Av. J R G G de la Lauzière CS 90581
13080 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Téléphone : 0442291918
Email : monsinistreautomobile@bca.fr
Votre conseiller : STAMEGNA VALERIE

Le 05/01/2021 922

Référence BCA : **97419110**
Affaire : BILLIAU LOIC
Véhicule : VOLKSWAGEN SCIROCCO
Immatriculation : AA-945-ZY
Société : EUROFIL
Date de sinistre : 22/12/2020
N° de contrat : 000000086809481
N° de sinistre : 2040971
Emetteur : EUROFIL
Réf. émetteur : 00000000

Monsieur BILLIAU LOIC

2 SQUARE DE MONTE CRISTO

78160 MARLY LE ROI

Monsieur,

Nous avons été chargés d'expertiser le véhicule endommagé lors du sinistre référencé ci-dessus.

Nous évaluons le montant de la remise en état des dommages apparents, imputables au sinistre à **15488 € TVAC**
La valeur avant sinistre, à dire d'expert, ressort à **8300 € TVAC**.

Le montant des dommages dépasse la valeur du véhicule donc la procédure "VEI" (Véhicule Economiquement Irréparable) s'impose à votre assureur.
Selon les critères définis à l'annexe 1 de la Circulaire n°2003-55 du 4 septembre 2003 relative aux véhicules économiquement irréparables, ce véhicule est considéré comme **techniquement réparable**.

Lors de notre appel téléphonique du 04/01/2021 vous avez choisi de :

CEDER VOTRE VEHICULE* A EUROFIL

Vous serez indemnisé sur la base de la valeur avant sinistre à dire d'expert, et votre assureur se chargera de sa vente à un professionnel ainsi que de toutes les formalités indispensables.
Vous devez transmettre à BCA SERVICE CLIENT PT AIX, le plus rapidement possible :

- La carte grise portant la seule mention "vendu le ../../..", signée par le ou les propriétaire(s) (pour les sociétés : cachet, nom et qualité du signataire) ou l'imprimé "Véhicule Gravement Endommagé" (VGE) ou l'avis de retrait,
- Les certificats de cession, remplis et signés (pour les sociétés : cachet, nom et qualité du signataire),

Pour vous aider dans l'établissement de vos documents de cession et ainsi éviter de retarder votre éventuelle indemnisation, vous trouverez à l'adresse suivante une aide pour remplir et préparer les documents demandés : http://www.bca.fr/f-a-q-questions-reponses/150-cession-de-vehicule

- La déclaration d'achat,
- Indiquer le code dans le cas d'un antidémarrage ou autoradio codé,
- Document Choix de l'assuré (au verso du certificat de cession) dûment complété.
- Un Certificat de situation de moins de 15 jours (non gage), vierge de tout gage ou opposition. Vous pouvez obtenir ce document à l'adresse suivante : https://siv.interieur.gouv.fr/

Si vous avez laissé des objets ou effets personnels dans votre véhicule, récupérez-les sans attendre. Aucun élément du véhicule lui-même ne doit être prélevé, remettez tous les jeux de clés au détenteur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHEMIN SEBASTIEN
Expert en Automobile
Agrément n°004104-VE

Veuillez conserver une copie de ces documents, ils peuvent vous être utiles pour toutes démarches administratives après la vente de votre véhicule à EUROFIL.
*** Si vous n'êtes pas propriétaire du véhicule (acquisition en Location avec Option d'Achat ou en Location Longue Durée), transmettez au plus vite ce document et les pièces jointes à la société de location ou de financement.**
**** Le refus de cession à la société d'assurance d'un véhicule ouvrant droit à déduction, engendra pour le propriétaire assujetti à la TVA, le déboursement de TVA applicable à l'assujetti-vendeur.**